



Dr K. FUKUDA (Siège de l'OMS),
Dr Y.Souteyrand (Bureau du Représentant de l'OMS au Maroc) et Dr J.Mahjour (Bureau régional de la Méditerranée orientale) à la séance d'ouverture. Les modifications des modes de vie, les changements climatiques, l'évolution spontanée des agents pathogènes mais aussi l'apparition de résistances aux antimicrobiens sont responsables de l'émergence constante ou de l'expression de nouveaux agents pathogènes et de leur diffusion au sein des populations.

La pandémie d'infection à VIH, l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003 ou, plus récemment la pandémie de grippe A(H1N1) et l'épidémie de coronavirus ont montré clairement que les risques émergents constituent une menace globale qui nécessite une approche coordonnée au niveau international et qui s'appuie sur des systèmes nationaux efficaces et réactifs, conformément aux dispositions du nouveau Règlement sanitaire international (RSI).

C'est pourquoi, un des éléments clé des réponses nationales à toutes ces crises sanitaires en multiplication constante est la nécessité d'une réforme profonde des systèmes nationaux de santé publique.

Dans ce cadre, le ministère de la Santé au Maroc a organisé, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (avec la participation des trois niveaux de l'organisation : Siège, Région et pays), un séminaire de réflexion sur la réforme de la santé publique, du 24 au 26 février 2014.

La réforme escomptée s'inscrit dans le cadre des priorités du plan gouvernemental 2012-2016 qui met l'accent sur la nécessité d'asseoir les bases et les instruments d'un dispositif de veille et de sécurité sanitaires performant. Elle s'inscrit également dans le cadre du processus de mise en oeuvre des recommandations de la deuxième Conférence nationale de la Santé, organisée à Marrakech en juillet 2013.

Ce séminaire a bénéficié du partage d'expériences sur les réformes réalisées dans différents pays, notamment la France, la Belgique, l'Allemagne, le Canada et les États-Unis. Il a également permis un échange entre les responsables des différents départements ministériels concernés par la problématique de la santé publique : ministères de la Santé, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Pêches maritimes, de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

Après un débat intense et riche, les participants ont adopté les recommandations principales suivantes :

- Oeuvrer à l'élaboration et la publication d'une Loi-cadre de Santé publique afin de définir ses fonctions essentielles ainsi que le rôle et les responsabilités des différents acteurs et d'établir les mécanismes de coordination, d'intégration et de collaboration entre les différents intervenants ;

- Prévoir, à long terme, une structure nationale de santé publique intégrant les fonctions de veille, de vigilance et de sécurité sanitaires, y compris le volet laboratoires ;

- Préparer un plan national de renforcement des cadres spécialistes de la santé publique, en collaboration avec l'ensemble des départements concernés ;

- Renforcer les capacités du ministère de la Santé dans le domaine de la communication en général et la communication sur les risques en particulier ainsi qu'un réseau national de partenaires regroupant les acteurs gouvernementaux, le secteur privé, la société civile et les professionnels des médias ;

- Elaborer une politique nationale pour les laboratoires de santé publique tendant à garantir les six capacités essentielles recommandées par le RSI 2005 pour ce type de laboratoires et mettre en place un réseau national de laboratoires de santé publique regroupant l'ensemble des intervenants du secteur de la santé et des autres secteurs, y compris les laboratoires du secteur privé en assurant la complémentarité entre les différents laboratoires ;

- Renforcer et réactiver les programmes gouvernementaux intersectoriels pour la lutte contre les zoonoses, les toxi-infections alimentaires collectives, l'hygiène publique, la déclaration des décès, la restauration collective et le commerce ambulant, et ceux de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles ;

- Procéder à la restructuration des départements chargés de la veille et de la sécurité sanitaires du ministère de la Santé et les doter de mesures et des ressources nécessaires pour exercer leur mandat.

Friday 19th of April 2024 04:21:23 PM